

Hervé SAULIGNAC
Député de l'Ardèche
Conseiller Départemental

**Association de protection et de préservation
du site de Peyre et de ses environs**
Auberge de Peyre
07 140 SAINT PIERRE SAINT JEAN

Réf. HS/FP/445

Privas, le 24 septembre 2018

A l'attention des 5 collectifs et associations signataires :
APPPE, Vent de Respect, Don Quichotte, Collectif anti-éolien Beaume-Drobie, Eole07.

Madame, Monsieur,

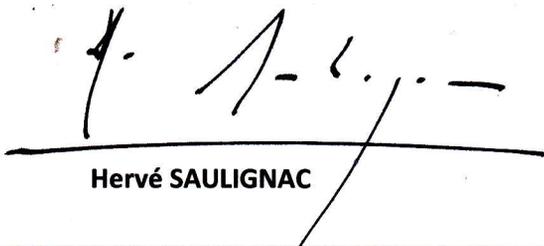
J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier ainsi que du dossier que vous avez bien voulu m'adresser s'agissant du projet d'installer 23 éoliennes sur plusieurs communes du Tanargue et du col de Meyrand. Je vous en remercie.

S'il ne m'est pas permis de porter arbitrairement un jugement sur ce projet, je considère néanmoins que l'Ardèche a atteint les limites de ce qu'elle peut accepter en termes d'installations éoliennes.

Avec 21 parc produisant 185.4 mégawatts, notre département produit plus de 31% de l'éolien en Auvergne-Rhône-Alpes. L'Ardèche contribue donc très largement à la part qui est la sienne dans la production de cette énergie renouvelable et il serait certainement opportun, par conséquent, de se tourner vers le développement d'autres énergies vertes.

Pour autant, je considère que la procédure d'une éventuelle installation de la centrale sur les communes du Tanargue, doit être menée avec rigueur et que l'expression citoyenne doit être organisée pour que la décision finale, quelle qu'elle soit, puisse être issue d'un processus démocratique et transparent qui prenne notamment en compte les avis et les témoignages dont vous faites état.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Hervé SAULIGNAC